



Les personnes intéressées doivent transmettre leur curriculum vitae accompagné d'une copie des diplômes requis au plus tard le 11 septembre 2026.
Nous appliquons un programme d'accès à l'égalité à l'égard des femmes, des

DEVENEZ

CHEF.FE DE SECTION - PARCS ET HORTICULTURE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Concours 26-107



| 40 heures

Sous la responsabilité du chef de Division parcs et plateaux, le chef de section parcs et horticulture est responsable de l'entretien de l'ensemble des parcs et espaces verts, de même que de tout le mobilier urbain et des aires de jeux appartenant à la municipalité. Il a également la responsabilité de la plantation et de l'entretien des arbres ainsi que de la réalisation et l'entretien des aménagements paysagers se trouvant sur la propriété municipale. Il est également appelé à superviser des chantiers de construction relevant de son département.

PRINCIPALES FONCTIONS

- Il planifie, organise, dirige et contrôle l'exécution des travaux d'entretien de l'ensemble des parcs et espaces verts, des surfaces engazonnées, des aménagements paysagers, de même que des aires de jeux appartenant à la municipalité, en utilisant de façon optimale les ressources humaines, financières et matérielles à sa disposition;
- En collaboration avec l'équipe d'arboriculteurs, il coordonne les activités liées à la foresterie urbaine, soit l'élagage, l'abattage, les diagnostics de maladie ou d'arbres dangereux ainsi que le maintien et la mise à jour de l'inventaire arboricole;
- Il assure l'entretien, la réparation ou le remplacement du mobilier urbain situé sur le territoire de la Ville;
- En collaboration avec les chefs d'équipe, il partage des directives, des conseils et des explications nécessaires pour que les équipes de travail puissent accomplir leur travail de façon efficace et sécuritaire;
- Il élabore les devis pour les processus d'approvisionnement nécessaire à l'opération de sa section, notamment : végétaux, matériaux en vrac, entretien des surfaces engazonnées, réparation de gazon, mobilier urbain, engrais pour terrains sportifs, levée de fossés et service arboricole;
- En collaboration avec l'horticultrice en chef, il planifie et coordonne la plantation des fleurs annuelles, vivaces, arbres, arbustes et conifères, de même que les travaux horticoles de la Ville;
- Il assure l'entretien des terrains vacants municipaux selon la réglementation en vigueur;
- En collaboration avec le chef d'équipe parcs et espaces verts, il assure les travaux d'entretien des terrains sportifs;
- Il établit une planification des activités à exécuter à court, moyen et long terme, assigne son personnel en conséquence et s'assure de leur exécution dans les délais prévus;
- Il s'assure de la formation des membres de son équipe, sélectionne et suggère la ou les formations pertinentes;
- Il veille au traitement et au suivi des requêtes internes et externes, puis assure le traitement approprié dans la perspective d'offrir un service de qualité avec la clientèle;
- Il gère les inventaires de pièces et matériaux nécessaires aux activités de sa section;
- Il prépare divers rapports, vérifie les feuilles de temps et permis d'absence et rédige tout autre document requis pour une saine gestion de sa section;



- Il soumet des recommandations à son supérieur sur toute question relative à la gestion de sa section;
- Il participe au recrutement et à la sélection du personnel de sa section et évalue son rendement;
- Il veille à la gestion des opérations budgétaires courantes et à l'exécution des dépenses prévues pour sa section, dans le respect des crédits qui lui sont attribués;
- Il participe, en collaboration avec son supérieur immédiat, à la préparation des prévisions budgétaires et du programme quinquennal d'immobilisations (PQI) rattaché à sa section;
- Il assure le suivi auprès des entrepreneurs contractuels pour la section parcs et horticulture de la Ville;
- Il effectue toutes autres tâches à la demande de son supérieur immédiat.

EXIGENCES DU POSTE

- Diplôme d'études collégiales en horticulture ornementale. Toute autre combinaison de formation et d'expérience jugée équivalente ou pertinente sera considérée;
- Posséder une expérience pertinente d'au moins cinq (5) ans en horticulture, incluant la supervision d'équipes de travail;
- Démontrer de solides compétences en gestion des ressources humaines ainsi qu'une capacité éprouvée à travailler en équipe et à mobiliser les parties prenantes vers l'atteinte d'objectifs communs;
- Faire preuve d'une grande capacité d'adaptation aux situations changeantes et savoir gérer efficacement les imprévus, tout en adoptant une approche empreinte de courtoisie, de tact et de diplomatie en service à la clientèle;
- Posséder d'excellentes habiletés en communication ainsi que des qualités reconnues de leadership, d'initiative et d'autonomie;
- Maîtriser les outils informatiques requis pour l'exercice des fonctions;
- La connaissance d'outils de conception, notamment le logiciel AutoCAD, constitue un atout;
- Détenir un permis de conduire valide de classe 5.

Conditions particulières :

- **Assurer un service de garde environ six (6) fois par année, impliquant une disponibilité 24 heures sur 24 pendant une période de sept (7) jours consécutifs. Une rémunération additionnelle est prévue pour ces périodes de garde.**
- **Le détenteur du poste à l'obligation de demeurer à l'intérieur d'un rayon de 20 kilomètres des limites de la Ville de Saint-Hyacinthe afin de répondre aux besoins opérationnels dans un délai raisonnable de plus ou moins 15 à 20 minutes en tout temps.**

RÉMUNÉRATION ET HEURES DE TRAVAIL

Selon la politique de rémunération des cadres, l'échelle salariale associée à ce poste varie de **95 295 \$ à 112 112 \$**, et est accompagnée d'une gamme complète d'avantages sociaux.

À noter qu'une rémunération supplémentaire s'ajoute pendant les semaines de garde.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Les personnes intéressées doivent transmettre leur curriculum vitae accompagné d'une copie des diplômes requis **au plus tard le 11 septembre 2026**.

Nous appliquons un programme d'accès à l'égalité à l'égard des femmes, des personnes vivant avec un handicap, des minorités visibles, des autochtones et des minorités ethniques. L'usage exclusif du genre masculin se veut essentiellement dans le but d'en faciliter la lecture.

Seuls les candidats retenus pour une entrevue seront contactés.

